



Scannez le QR code
ou rendez-vous sur :

<https://interval-formation.fr/service-a-la-personne/sauveteur-secouriste-du-travail>



OBJECTIFS :

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

PROGRAMME :

- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (protéger et mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement abondant ou étouffement, utiliser un défibrillateur ...).
- Savoir alerter dans ou à l'extérieur de l'entreprise.
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations.
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

CONTENU :

- Le Sauvetage secourisme du travail (SST)
- Rechercher les dangers persistants pour protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner la victime et faire alerter
- De Faire Alerter à Informer
- Secourir
- Situations inhérentes aux risques spécifiques
- Evaluation des SST

A SAVOIR :

La réussite aux évaluations mises en œuvre pendant cette formation permet d'obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail. Ce certificat, délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS, est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Ce certificat SST peut être délivré à des élèves et apprentis de l'enseignement professionnel dans le cadre de la préparation de leur diplôme. Il donne l'équivalence à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civique de niveau 1 » (PSC1) du ministère de l'Intérieur. Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs...) formalisées dans le document de référence du dispositif global de formation sauvetage secourisme du travail.

Durée :
14 heures.

Tous les 2 ans le SST doit suivre un recyclage d'une durée de 7 heures, lui permettant de maintenir et d'actualiser ses compétences. À cette occasion, ses compétences sont de nouveau évaluées.

Financement :
possible avec la branche professionnelle Iperia ainsi qu'avec le compte CPF (formation certifiante).

Coût :
Tarifs variables selon les modules, contacter le centre de formation pour plus de renseignements.

Lieu :
Inter'Val Formation
9 place pasteur
06340 La Trinité

Pré-requis :
Avoir une heure d'employabilité par mois en CESU ou PAJE EMPLOI

Renseignements : 04 92 00 10 57 - Interval.formation@svdb.fr